



PROJET EDUCATIF

Organisateur : Mairie de Clairoix

NOM : Accueil de loisirs sans hébergement
N° ORGANISATEUR : 060 ORG0144
ADRESSE : Mairie, 1 rue du général de Gaulle
60 280 CLAIROIX
Tel : 03 44 83 29 11
Courriel : www.clairoix.fr

Le ALSH de Clairoix est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 17 ans, sans distinction d'appartenance ethnique, religieuse ou sociale.

Il est limité à 150 enfants avec priorité aux enfants domiciliés à Clairoix, aux enfants de l'extérieur scolarisés à Clairoix puis enfin à ceux de l'extérieur.

L'ALSH est ouvert, 5 jours par semaine du lundi au vendredi de 8H à 18H

La mise en place d'un logiciel permet les inscriptions et désinscriptions et ou programmations spécifiques (<http://www.clairoix.fr/services/centre-de-loisirs/>).

Il est un lieu d'éducation où nous œuvrons à former de futurs citoyens dans l'esprit des grandes valeurs humaines : solidarité, liberté, respect d'autrui, tolérance, partage.....

OBJECTIFS :

- Proposer une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant
- Développer l'autonomie et la responsabilité au travers de la vie du ALSH
- Permettre à l'enfant de se retrouver autour de différentes activités
- Laisser le choix à l'enfant de faire ou ne pas faire
- Apprendre à vivre ensemble
- Développer la sensibilité l'imaginaire, sa capacité à créer et développer
- Apprendre à exprimer ses sentiments
- Proposer des activités par lesquelles l'enfant pourra exprimer et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE :

Le recrutement de l'équipe d'animation est validé par l'équipe de Direction qui privilégie les candidats de la commune.

Il appartient à l'équipe de Direction et d'animation de s'approprier les objectifs cités, de développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre, des objectifs spécifiques et détaillés, des méthodes, des outils, des moyens et des critères.

Chaque animateur en choisissant d'encadrer les enfants s'engage à respecter les valeurs éducatives énoncées dans le projet et maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui sont confiés.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT MIS A DISPOSITION :

La salle polyvalente de la commune est mise à disposition pour toute la durée des vacances scolaires (1 semaine en octobre, février, avril et trois ou quatre semaines en juillet) de même que le parc de la Mairie, le terrain de football, le stade de « la petite couture » ainsi que les bâtiments des écoles durant les vacances d'été.

Le présent projet éducatif sera mis à disposition des familles en Mairie et sur le site internet de la commune (www.clairoix.fr)